



Bulletin départemental n° 484 du 11 septembre 2025



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Sommaire:

Division du 1er degré

- Liste complémentaire des professeurs des écoles promus à la classe exceptionnelle 2025

Division des élèves

- 29ème édition du parlement des enfants « La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux » pour les élèves de CM2 et de 6ème
- Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école pour l'année scolaire 2025-2026



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Le directeur académique des services de l'Education nationale

Vu le décret n° 90-680 du 01/08/1990 modifié, portant statut particulier du corps des professeurs des écoles ;

Vu le décret n°2017-786 du 05/05/2017, relative au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles ;

Vu le départ à la retraite, à effet du 1^{er} septembre 2025, de Mme Christine THURIES, de Mme Hélène ARNAUD, de Mme Annick FAVRES ARTIGUES, de M. Jean-Louis PARIS VIAL DOLHEN sur la liste principale ;

Pôle 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Eva NEVES DA ROCHA
Tél : 04 90 27 76 68

ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
840077 AVIGNON Cedex 04
Horaires d'ouverture :
08h30-12h00
13h30h-16h30
Accès personnes à mobilité
réduite :
26 rue ND des Sept Douleurs

ARRÊTE

Article 1:

Sont promus au grade de professeur des écoles classe exceptionnelle à effet du 1^{er} septembre 2025, le personnel suivant de la liste complémentaire :

1	GUICHARD	Nadège	Promue
2	VICIANA	Kristel	Promue
3	SCHREPEL	Mireille	Promue
4	DELACOUR	Jean-Michel	Promu

Article 2:

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 5 septembre 2025

Pour le directeur académique
Et par délégation, le secrétaire général


Alain MASSENET



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle des élèves

Avignon, le 4 septembre 2025

Affaire suivie par :
Estelle CAPPELLO
Tél : 04 90 27 76 91
Mél : pe.84.02@ac-aix-marseille.fr

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale de Vaucluse

49 rue Thiers
84077 AVIGNON

à

Accès personnes à mobilité réduite :
26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Objet : 29^{ème} édition du parlement des enfants : « La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux » pour les élèves de CM2 et de 6^{ème}

Références : - lettre co-signée par la Présidente de l'Assemblée nationale et de Madame la Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis 1994, le Parlement des enfants permet à des élèves de CM2 et de 6^{ème} de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leurs enseignants à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société.

J'attire votre attention sur l'importance de cette opération qui s'articule avec le programme d'enseignement moral et civique et s'inscrit pleinement dans le parcours citoyen de l'élève.

Vous veillerez à solliciter la participation d'au moins une classe de CM2 et une classe de 6^{ème} par circonscription, le cas échéant nous procéderons à un premier jury départemental de façon à ce que nous puissions sélectionner deux classes par circonscription électorale.

Vous trouverez en pièce jointe le calendrier récapitulatif des opérations.

Je vous remercie de bien vouloir porter une attention toute particulière à la mise en œuvre de cette 29^{ème} édition et de veiller au respect des délais.

D'autres informations complémentaires ainsi que le règlement détaillé sont disponibles sur le site Eduscol, <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>, et sur le site officiel.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes pour une grande réussite de cette opération dans le Vaucluse.

Pour le directeur académique et par délégation,
le secrétaire général,

Alain MASSENET

P.J : - règlement de l'opération extrait de la boîte à outils Eduscol « le parlement des enfants »



RÈGLEMENT DU CONCOURS

ÉDITION 2025 - 2026

1. Déroulement

1.1. Information des établissements et des enseignants concernés

Le DASEN de chaque département informe ses services et l'ensemble des équipes éducatives du premier et du second degré de l'existence du concours, de ses objectifs, de son organisation et des modalités de participation des classes.

1.2. Participation au concours

Pour cette nouvelle édition, il est prévu la participation **de deux classes par circonscription électorale : une de CM2 et une de 6^e** sur la base de la carte actuelle des circonscriptions.

1.2.1. Déclaration de candidature

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Peuvent également se porter candidates les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, dès lors que les élèves participant sont de niveau CM2.

Toutes les classes de 6^e des collèges privés et publics sous contrat, les 6e SEGPA et les 6e des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) peuvent se porter candidates. Peuvent également se porter candidates les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, dès lors que les élèves participant sont de niveau 6e.

Tant en CM2 qu'en 6^e, une candidature unique de plusieurs classes au sein d'un même établissement n'est pas admise.

A l'occasion de cette 29^e édition, il est proposé aux classes de CM2 et 6^e d'élaborer une proposition de loi sur le thème suivant : « **La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux** ».

L'enseignant qui souhaite participer au concours est invité à envoyer sa candidature (s/c de l'IEN de circonscription en ce qui concerne les CM2 et du chef d'établissement pour les 6^e) **au DASEN pour le 5 novembre 2025**, dernier délai. Il explique en une trentaine de lignes maximum les raisons pour lesquelles il souhaite participer au concours, en précisant :

- son adresse électronique ;
- les coordonnées complètes de l'établissement ;



- le nom du député et le numéro de la circonscription électorale concernés. Un outil permettant de déterminer la ou les circonscriptions dans lesquelles se situe une commune ou un canton est accessible à l'adresse :

www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/carte/FRANCE

Il est porté à l'attention des enseignants que la candidature déposée auprès de l'IEN ne vaut pas inscription.

1.2.2. Sélection des participants

Le DASEN choisit pour chaque circonscription électorale une classe par niveau, si possible après consultation du député et à l'écoute de ses suggestions. Il veille à ce que les mêmes établissements ne soient pas sélectionnés plusieurs années consécutives. **Il revient au DASEN la responsabilité de mobiliser au moins une classe de CM2 et une classe de 6^e pour représenter chacune des circonscriptions de son département.**

Chaque classe doit être informée le plus rapidement possible de sa sélection ou non-sélection par la direction des services départementaux de l'éducation nationale dont elle relève.

1.2.3. Envoi de la liste des classes participantes aux instances nationales

Dans chaque département, la liste des établissements retenus est à renseigner sur le formulaire en ligne prévu à cet effet, à l'adresse www.parlementdesenfants.fr, pour la semaine du 10 au 14 novembre 2025 dernier délai, à l'aide des codes d'accès transmis préalablement par les services de la direction générale de l'enseignement scolaire.

Afin de faciliter la procédure d'inscription en ligne ouverte aux services compétents de chaque DSDEN, une réunion d'information en visioconférence est organisée dans le courant du mois d'octobre 2025, accessible à l'ensemble des agents en charge de l'enregistrement des classes.

Un tutoriel d'utilisation du formulaire en ligne, élaboré par l'Assemblée nationale, est également communiqué lors de la remise des codes d'accès.

1.3. Élaboration des propositions de loi par les élèves

1.3.1. Documentation pédagogique

Afin d'aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale met à disposition sur le site du concours - www.parlementdesenfants.fr/ - le téléchargement de brochures et de documents de présentation de l'Assemblée et du déroulement du Parlement des enfants (kit pédagogique de 8 affiches, brochure « Connaissez-vous l'Assemblée nationale », bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale », calendrier du concours et modèle Word à utiliser pour rédiger la proposition de loi de la classe). Ces documents sont également disponibles sur le site <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>.

L'enseignant qui le souhaite peut demander à recevoir les brochures et documents par voie postale :

- soit en complétant le formulaire en ligne disponible à l'adresse :

www.parlementdesenfants.fr/colis-pedagogique

- soit en adressant un message à parlement-enfants@assemblee-nationale.fr. A cette fin, il doit préciser le nombre d'élèves composant sa classe et l'adresse complète de l'établissement.

1.3.2. Approfondissement possible

Le travail pédagogique peut être utilement complété par une rencontre des classes avec le député de la circonscription.

À l'aide des codes d'accès transmis dès mi-janvier 2026 par les services de l'Assemblée nationale, l'enseignant peut poster des contributions en lien avec son travail préparatoire sur le thème de l'année. **La contribution est une trace écrite rédigée par la classe sur la réflexion menée sur le thème en cours. Elle peut tenir lieu de journal de bord mais ne remplace en aucun cas la rédaction de la proposition de loi.**

1.3.3. Envoi des travaux

Sous-couvert de l'IEN de circonscription ou du chef d'établissement, l'enseignant doit adresser la proposition de loi au format PDF au DASEN de son département avant le 2 mars 2026, dernier délai. Aucun de ces travaux ne sera restitué.

Le DASEN est chargé de transmettre les propositions de loi au référent académique « mémoire et citoyenneté » pour l'organisation du jury académique.

Les propositions de loi ne doivent pas être envoyées à l'Assemblée nationale par voie postale ni par le biais de la messagerie du concours. De même, les propositions ne doivent pas être transmises par le député dont relèvent les classes, sous peine d'être déclarées irrecevables.

1.4. Sélection académique

1.4.1. Les jurys académiques

Les jurys académiques sont composés de membres désignés par le recteur d'académie. Ils se réunissent **entre le 2 mars et le 20 mars 2026 afin de sélectionner une seule proposition de loi par niveau et par académie.**

Une proposition de loi de CM2 et une de 6^e sont sélectionnées par l'**Agence pour l'enseignement français à l'étranger** (AEFE) parmi les propositions des écoles françaises établies à l'étranger.

1.4.2. Critères de sélection

Les jurys académiques seront attentifs à ce que le texte de la proposition de loi sélectionnée respecte les critères suivants.

Sur la forme :

La proposition est **rédigée au présent de l'indicatif**, sur un format A4 (21 x 29,7 cm) et sans insertion de visuels. Il est demandé aux enseignants d'utiliser le modèle de proposition de loi préparé par les services de l'Assemblée nationale. Au format modifiable, ce modèle est disponible sur le site www.parlementdesenfants.fr et sur la page éducol du [concours](#).

Elle comporte :

- un titre « **Proposition de loi visant à ...** » avec mention du nom de l'établissement et de la classe ayant rédigé la proposition;
- un exposé des motifs d'une page maximum expliquant l'intérêt des dispositions



proposées ;

- **quatre articles au maximum également rédigés en une page**

Sur le fond :

La proposition doit :

- être conforme au thème fixé pour cette édition (paragraphe 1.2.1) et rendre compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société ;
- correspondre à une **production réelle des élèves**, respectant leur raisonnement et leur expression ;
- aborder une problématique commune à tout le territoire national ;
- se traduire dans les faits par une action réelle ou une mesure normative générale. Ainsi, elle doit pouvoir être retranscrite en l'état et être applicable concrètement.

1.4.3. Envoi de la sélection académique aux instances nationales

Les propositions de loi retenues sont transmises au format PDF par mail par le référent académique « mémoire et citoyenneté » à la fois à l'Assemblée nationale à parlement-enfants@assemblee-nationale.fr et à la Direction générale de l'enseignement scolaire à parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr **le vendredi 20 mars 2026, dernier délai.**

Parallèlement, dès la tenue du jury académique, chaque classe doit être informée de sa sélection ou non-sélection par la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Les classes sélectionnées au niveau académique sont invitées à anticiper l'éventualité d'une sélection au niveau national en commençant à concevoir une vidéo de présentation et en préparant un éventuel voyage à Paris (mode de transport, autorisations parentales, recherche de financements).

1.5. Sélection nationale

La sélection nationale se déroule en deux temps : un jury opère une première sélection puis l'ensemble des classes participantes est appelé à s'exprimer par un vote électronique pour faire son choix parmi les propositions de loi finalistes retenues par le jury national.

1.5.1. Sélection du jury national

Le jury, composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se réunit **le mardi 14 ou le mercredi 15 avril 2026** pour sélectionner les classes finalistes invitées à l'Assemblée nationale.

Chaque classe est informée par la direction générale de l'enseignement scolaire de sa sélection ou non-sélection en tant que classe finaliste.

Dès communication de la sélection du jury national, les référents académiques « mémoire et citoyenneté » et l'AEFE sont invités à sensibiliser les classes participantes à la phase finale du vote électronique qui requiert la participation de toutes les classes.



1.5.2. Réalisation d'une vidéo par chacune des classes sélectionnées

À l'issue de la réunion du jury national, l'Assemblée nationale demande aux classes finalistes de réaliser une vidéo afin de présenter leur proposition de loi et de la défendre. Ces vidéos sont mises en ligne sur le site du Parlement des enfants à l'attention de toutes les classes participantes pour éclairer le vote final.

Un formulaire d'autorisation parentale de droit à l'image qui porte sur ces vidéos et sur les prises de vue qui seront réalisées pendant la réception à l'Assemblée nationale est adressé aux classes finalistes, pour signature par les responsables légaux.

La vidéo ainsi que le formulaire sont à envoyer à l'Assemblée nationale à l'adresse parlement-enfants@assemblee-nationale.fr, **pour lundi 11 mai 2026 dernier délai**.

La durée de la vidéo est fixée à 1 minute 30 maximum. Celle-ci doit être au format H.264 ou MPEG-4. **La taille du fichier ne doit pas excéder 150 Mo, sous peine de ne pouvoir être mise en ligne.** Un appareil photo numérique, un téléphone portable ou une tablette peuvent être utilisés. Le fond doit être net permettant de bien distinguer les intervenants (pas d'images floutées, ni de zooms incontrôlés). Une qualité sonore optimale est attendue : les voix trop fortes ou trop faibles sont à éviter ainsi que les bruits parasites.

Il est laissé à l'appréciation de la classe le scénario de la vidéo : clip informatif, bande-annonce, reportage... Il doit néanmoins s'inscrire dans la dimension institutionnelle que constitue la présentation d'une proposition de loi.

1.5.3. Vote des classes participantes

Les vidéos associées aux propositions de loi écrites retenues par le jury national sont mises en ligne sur le site www.parlementdesenfants.fr.

Dès le mardi 12 mai 2026, toutes les classes participantes au concours sont invitées à débattre et à voter pour la proposition de loi qui leur semble être la meilleure pour la catégorie des CM2 et celle des 6^e.

À l'aide des codes d'accès transmis dès la mi-janvier 2026 par les services de l'Assemblée nationale, l'enseignant est fortement encouragé à exprimer le choix final de sa classe par un **vote électronique** sur les propositions de loi finalistes. Ainsi, un enseignant de 6^e doit faire un choix parmi les propositions de loi finalistes de son niveau. **Ce vote doit être enregistré au plus tard le mercredi 3 juin 2026, à 16 heures, heure de Paris.**

1.6. Réception des classes finalistes

Les classes finalistes qui auront été sélectionnées par le jury national seront invitées à la cérémonie de remise des prix à Paris **le lundi 8 juin 2026**. L'organisation logistique du déplacement de ces classes est assurée par les services de l'Assemblée nationale en coordination avec chacun des établissements. La prise en charge par l'Assemblée nationale des frais d'hébergement et de transport est plafonnée. Le cas échéant, des partenariats avec les collectivités devront être recherchés par les établissements scolaires pour compléter le budget. Il est conseillé aux établissements scolaires sélectionnés au niveau académique d'anticiper la recherche de financement, bien avant que les résultats du jury national ne soient connus.

1.7. Propositions de loi et classes lauréates

Les résultats du vote électronique sont annoncés le jour de l'accueil des classes finalistes à l'Assemblée nationale. Deux classes seront déclarées lauréates de cette 29^e édition du Parlement des enfants : celle de CM2 et celle de 6^e qui auront recueilli le plus grand nombre de suffrages électroniques de la part des classes participantes.



2. Situations particulières

2.1. Participation des établissements des Outre-mer

Les recteurs et vice-recteurs concernés sont chargés de la mise en œuvre du concours. Les modalités de remontée des informations aux instances nationales sont les mêmes que pour les établissements de la métropole.

Des ajustements peuvent être apportés au calendrier du concours, en fonction du calendrier scolaire propre à certains territoires, à la condition que les travaux des classes soient envoyés aux instances organisatrices à la date limite indiquée dans le présent règlement.

2.2. Participation des établissements français à l'étranger

Les modalités de participation à ce concours des établissements français situés dans les circonscriptions législatives des Français de l'étranger sont précisées par l'AEFE aux équipes éducatives concernées au regard des conditions spécifiques définies par le présent règlement.

Dates clés de l'opération

5 novembre 2025 : Date limite d'envoi des candidatures des classes au DASEN

Semaine du 10 au 14 novembre 2025 : Date limite d'inscription des classes retenues sur le formulaire en ligne

2 mars 2026 : Date limite d'envoi des propositions de loi par les classes au DASEN

Du 2 au 20 mars 2026 inclus : Tenue des jurys académiques

20 mars 2026 : Date limite d'envoi des propositions de loi académiques aux instances organisatrices :

parlement-enfants@assemblee-nationale.fr et parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr

14 ou 15 avril 2026 : Tenue du jury national

11 mai 2026 : Date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes

Du 12 mai au 3 juin 2026 : Vote des classes participantes sur le site www.parlementdesenfants.fr

8 juin 2026 : réception des classes finalistes à l'Assemblée nationale et proclamation des lauréats



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle des élèves
Affaire suivie par :
Christine GATELLIER
Tél : 04 90 27 76 28
Mél : pe.84.05@ac-aix-marseille.fr
DSDEN84 - 49 rue Thiers
84077 AVIGNON
Accès personnes à mobilité réduite :
26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Avignon, le 2 septembre 2025

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale de Vaucluse

Objet : Organisation de la remontée des résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école pour l'année scolaire 2025-2026

Références : - Article R. 411-12 du code de l'éducation
- Arrêté du 13 mai 1985 modifié relatif au conseil d'école
- Circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée relative aux modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Les élections des représentants des parents d'élèves impliquent une forte mobilisation de tous les acteurs chargés de leur organisation, tant au niveau des directeurs d'école que des services académiques. En application de la réglementation, il vous appartient d'organiser les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école selon les modalités que vous fixez après consultation du conseil d'école.

En cas de recours au vote par voie électronique, il vous appartient de faire appel à un prestataire fournissant une solution technique de vote électronique. Afin de faciliter la recherche d'un prestataire, je vous invite à consulter le [site de l'union des groupements d'achats publics \(UGAP\)](#). Ce site propose en effet des solutions de vote par voie électronique sélectionnées et référencées auxquelles il est possible de recourir sans conclure de marché.

Pour mémoire, en cas de pluralité des modalités de vote, le vote par voie électronique doit obligatoirement être clôturé avant l'ouverture du vote à l'urne.

Vous devez également veiller au bon déroulement des élections. À ce titre, il vous incombe, notamment :

- Avant l'ouverture du scrutin
- d'assurer la communication relative aux élections (modalités de vote, calendrier des opérations de vote, affichage de la liste électorale et des listes de candidats, affiches sur la localisation de l'espace de vote, etc.) ;
- de procéder à l'envoi (voie postale) ou à la remise du matériel de vote aux parents d'élèves (par l'intermédiaire

de leur enfant) ;

- de veiller au bon déroulement de la campagne électorale ;
- de préparer l'espace de vote et d'en définir les règles d'accès (organisation matérielle de l'espace de vote, amplitude d'ouverture du bureau de vote).

- Pendant le scrutin

- de veiller au respect de la confidentialité de l'espace de vote.

- Après le scrutin

- de procéder à la saisie des résultats des élections dans l'application ECECA ;
- de proclamer les résultats ;
- d'afficher le procès-verbal des résultats de l'élection dans l'école.

1. Calendrier de la remontée des résultats des élections

- Dates du scrutin

Pour l'année scolaire 2025-2026, les élections se tiendront le vendredi 10 octobre 2025 ou le samedi 11 octobre 2025.

- Période de saisie des résultats dans l'application ECECA

Du vendredi 10 octobre 2025 au lundi 13 octobre 2025 inclus.

- Période de validation des résultats par les services académiques

Du mardi 14 octobre 2025 au mercredi 22 octobre 2025 inclus.

2. Informations pratiques

- Connexion à l'application

La connexion à l'application se fait, comme les années précédentes, *via* le portail applicatif ARENA. L'application se trouve dans la rubrique enquêtes et pilotage.

- Assistance

Au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse, *Christine GATELLIER – pe.84.05@ac-aix-marseille.fr* « correspondant élections » est à votre disposition pendant toute la durée des opérations afin de répondre à vos questions sur l'organisation des élections ou sur le fonctionnement de l'application ECECA.

- Outils

Vous trouverez des informations sur les modalités d'organisation des élections sur la page « [Ecoles et établissements>Fonctionnement des établissements scolaires>Parents d'élèves>La représentation des parents d'élèves](#) » du site [eduscol](#).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de ces dispositions.

**Pour le directeur académique et par délégation,
Le secrétaire général.**



Alain MASSENET

- Annexe 1 : 1A/1B Liste des candidatures et déclaration des candidatures
- Annexe 2 : Coordonnées des Fédérations de parents d'élèves
- Annexe 3 : 3A/3B PV des résultats et PV affichage
- Annexe 4 : Synthèse relative à l'organisation des élections
- Annexe 5 : Notice relative au déroulement des élections (destinée aux parents d'élèves)
- Annexe 6 : Rôle du conseil d'école (à distribuer aux parents d'élèves)
- Annexe 7 : Annexe technique vote électronique
- Annexe 8 : Calendrier indicatif des élections octobre 2024 – issu du BO
- Annexe 9 : La saisie dans ECECA

FEDERATIONS OU UNIONS EXISTANTES

- F.C.P.E.

Responsable pour l'école ou la localité : M

FCPE Vaucluse, 7 rue de la Fraternité – Montfavet 84140 AVIGNON
Tel : 04 32 40 90 71 – fcpe84cpevaucluse.fr

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques
108-110 Avenue Ledru Rollin
75011 PARIS
Tél. : 01.43.57.16.16

- P.E.E.P.

Responsable pour l'école ou la localité : M

PEEP de Vaucluse, Complexe social Saint Jean – 34 rue Boccace – 84000 AVIGNON
peep.ad84@gmail.com

Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement public
89 Bd Berthier
75017 PARIS
Tél. : 01.44.15.18.18

- U.N.A.A.P.E.

Responsable pour l'école ou la localité : M

Union nationale des Associations autonomes de parents d'élèves
42 rue Carvès
92120 MONTROUGE
Tél. : 01.40.92.16.61

Nom de l'école :

Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

(à afficher)

RNE : 084.....

PROCES VERBAL DES RESULTATS

Commune :

Ce procès verbal doit être envoyé même s'il n'y a pas eu d'élection, faute de candidat

Circonscription :

Date des élections :

Mode(s) de scrutin utilisé(s) :

RESULTATS DU SCRUTIN :

Nombre d'électeurs inscrits* :	
Nombre de Votants :	
Nombre de bulletins blancs et nuls :	
Suffrages exprimés (S) :	
Nombre de sièges à pourvoir* (N) :	

<p>Quotient électoral de l'école :</p> $\frac{S}{N} = \dots\dots\dots$
--

Les dispositifs ULIS école sont des classes à part entière.

Par conséquent, ils doivent être comptabilisés dans le nombre de sièges à pourvoir au conseil d'école,

(* à compléter même si les élections n'ont pas eu lieu)

le nombre de sièges étant fonction du nombre de classes.

LISTES	SUFFRAGES		SIEGES POURVUS PAR ELECTION		
	Nombre	% (1)	Nombre	% (2)	% (3)
FCPE					
PEEP					
UNAape					
Associations locales déclarées					
Liste présentée par M.....					
Liste d'union					
TOTAL		100%		100%	

(1) % par rapport aux suffrages exprimés

(2) % par rapport au total des sièges pourvus

(3) % par rapport aux total des sièges à pourvoir

Synthèse relative à l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

ELECTIONS OCTOBRE 2025

La commission électorale :

- elle est composée du directeur (président), d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'Education nationale, et éventuellement, d'un représentant de la collectivité locale.
- elle est chargée d'assurer l'organisation des élections et de veiller au déroulement des opérations.
- elle établit la liste électorale.

La liste électorale :

- elle est constituée 20 jours au moins avant les élections.
- chaque parent est électeur.
- elle n'est pas affichée mais est déposée au bureau du directeur (page 15 du guide ministériel).
- elle peut être consultée par les électeurs qui veulent vérifier leur inscription ou faire réparer une erreur les concernant.
- elle sert de liste d'émargement au moment du scrutin.

Les candidatures :

- tout électeur est éligible ou rééligible.
- réunion des responsables de liste dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire.
- les listes de candidatures peuvent être déposées par :
 - les fédérations ou unions de parents d'élèves, présentes ou non dans l'école,
 - des associations déclarées de parents d'élèves,
 - des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en associations.
- les listes de candidatures doivent être déposées au moins 10 jours avant la date du scrutin.
- le nombre de candidats par liste est, au minimum, de deux et, au maximum, égal au double des sièges à pourvoir (= nombre de classes y compris les ULIS).
- Si un candidat se désiste moins de huit jours avant l'ouverture du scrutin, il ne peut être remplacé.
- la distinction entre titulaires et suppléants n'existe pas.
- les élus sont désignés dans l'ordre de présentation de la liste.

Le matériel de vote :

- il doit être remis à chaque parent six jours au moins avant la date du scrutin.
- les bulletins de vote d'une école doivent être identiques (même format et même couleur).
- les bulletins de vote mentionnent exclusivement le nom de l'école, les noms et prénoms des candidats ainsi que le sigle de l'union nationale, de la fédération, de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ou le nom du premier candidat pour une liste présentée par des parents qui ne sont pas constitués en association.
- les listes qui le souhaitent peuvent présenter une profession de foi destinée à informer les électeurs.
- il peut être expédié par la poste ou distribué aux élèves, sous enveloppe cachetée, pour être remis à leurs parents.

Le vote :

- il peut se faire par correspondance (pages 16, 26 et 27 du guide ministériel) et/ou par voie électronique (arrêté du 2 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école).
- le bulletin est inséré dans une enveloppe ne portant aucune inscription ou marque d'identification.
- l'amplitude horaire du bureau de vote est de 4 heures consécutives minimum.
- chacune des listes en présence a le droit de désigner au moins un représentant auprès du bureau.

Le dépouillement :

- le président du bureau de vote désigne des scrutateurs.
- un procès verbal, signé par le président et les membres du bureau de vote, arrête les résultats de l'élection. Une copie est affichée dans un lieu accessible au public.

Après la proclamation des résultats :

- saisie des taux de participation et du nombre de sièges attribués par liste sur l'application **internet nationale ECECA (Elections aux Conseils d'Ecoles et Conseils d'Administration)**
- vous avez accès à l'application via le portail ARENA. ECECA est visible dans la rubrique enquêtes et pilotage où figure le lien « résultats des élections ».
- envoi au pôle des élèves à la DSDEN de l'original du procès-verbal signé par les membres du bureau de vote, par courrier.
- envoi d'une copie du PV à l'IEN de circonscription.
- Cas particulier : une liste a droit à un nombre de sièges supérieur au nombre de candidats qu'elle a présentés, il faut alors procéder à un tirage au sort pour pourvoir les sièges restés vacants (page 11 du guide)

NOTICE RELATIVE AU DEROULEMENT DES ELECTIONS

(destinée aux parents d'élèves)

par la poste

QUI VOTE ?

Le père et la mère

ou

Le représentant légal
(tiers exerçant l'autorité parentale)

QUAND ?

le vendredi 10 octobre 2025

COMMENT ?

Remise du matériel de vote
par l'enfant, à savoir :

- 1 bulletin de vote par liste présentée,
- 1 enveloppe vierge pour le vote
- la (ou les) profession(s) de foi, (facultatives).
- une 2^{ème} enveloppe (qui peut être pré-imprimée au nom de l'école).

VOTER

**directement à l'école
le vendredi 10 octobre**

**par
correspondance –
par la poste**

**par
l'intermédiaire
de votre enfant**

**Par voie
électronique si
mis en place**

Chacun des parents place le bulletin de vote choisi, sans rature ni surcharge, dans l'enveloppe vierge

Se présenter au bureau de vote de l'école le jour du vote.

(voir affichage des horaires d'ouverture du scrutin sur le panneau d'affichage de l'école)

Cacheter cette enveloppe vierge et la placer dans une deuxième enveloppe (qui parfois est prévue par l'école et peut être pré-imprimée) à cacheter également.

Sur la 2^{ème} enveloppe, inscrire :

- sur le devant : l'adresse de l'école et la mention « Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école »
- au dos : nom, prénom, adresse et signature.

Les instructions vous seront communiquées par la direction de l'école

Remettre le tout dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée et adressée à l'école

ou

Confier l'enveloppe à l'enfant qui la remettra à l'enseignant.

Rôle des représentants des parents d'élèves au conseil d'école



Le conseil d'école et le conseil d'administration des EPLE, instances où sont représentés les parents d'élèves

1. Rôle des instances

Chaque établissement scolaire est doté d'instances qui garantissent la participation de l'ensemble des membres de la communauté éducative à la vie de l'établissement.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (par exemple, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, [art. D. 411-2](#) du code de l'éducation).

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement ainsi que le règlement intérieur de l'établissement. Il donne notamment son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections ([art. R. 421-20](#) du code de l'éducation).

Ces deux instances veillent au respect des valeurs et des principes de la République, notamment la laïcité.

2. Rôle des représentants des parents d'élèves

Dans chaque école, collège et lycée, les représentants des parents d'élèves siègent, délibèrent et votent au conseil d'école ou au conseil d'administration.

Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'école ou d'administration. Ils peuvent apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors du conseil d'école ou d'administration.

En application de l'article D.111-15 du code de l'éducation, tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux de l'instance dans laquelle il siège. Ces comptes rendus sont diffusés dans les conditions définies à l'article [D. 111-9](#) du code de l'éducation. Ainsi, les documents remis au directeur d'école ou au chef d'établissement par les représentants des parents d'élèves et clairement identifiés comme émanant de ces derniers sont distribués aux élèves pour être donnés à leurs parents au fur et à mesure de leur remise.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration d'un collège, d'un lycée, d'un établissement d'éducation spéciale sont membres à part entière de ces instances : ils y ont voix délibérative. Dans les écoles et établissements d'enseignement du second degré, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés ([art. D. 111-11](#) du code de l'éducation).

ANNEXE TECHNIQUE

La mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil des écoles et aux conseils d'administration des établissements scolaires du second degré

Le vote par voie électronique constitue une modalité de vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école, au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), au conseil d'administration des établissements d'État relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et au lycée Comte-de-Foix en Principauté d'Andorre.

Le vote par voie électronique peut constituer la modalité exclusive d'expression des suffrages.

Il se déroule soit à distance, soit au sein de l'établissement scolaire.

Il appartient à chaque établissement scolaire de recourir aux services d'un prestataire fournissant une solution technique de vote électronique par internet.

La mise en œuvre d'une solution technique locale de vote va générer un coût pour les communes et les EPL. En effet, en l'absence de personnalité juridique des écoles, il appartiendra à la commune d'acquérir une solution technique de vote. Dans les établissements du second degré, il appartiendra à l'EPL d'acquérir une solution technique de vote.

Nature des prestations fournies par le prestataire

Outre la fourniture d'une solution technique de vote, le prestataire sélectionné est également chargé d'assurer la formation des utilisateurs (directeurs d'école, chefs d'établissement), la gestion, l'assistance téléphonique ainsi que la maintenance de l'application de vote électronique.

La solution technique de vote retenue doit être en conformité avec le règlement général sur la protection des données.

La solution technique de vote doit respecter les principes fondamentaux du vote, à savoir :

- les principes démocratiques indispensables à la régularité du scrutin qui commandent les opérations électorales, notamment le secret du bulletin, la possibilité effective pour chaque électeur d'exprimer son vote, y compris par un vote blanc ;
- le caractère personnel, libre et anonyme du vote : le vote étant confidentiel, il ne peut pas être relié à un électeur et doit s'exercer sans pression extérieure ;
- la sincérité des opérations électorales : l'intégrité du vote doit être garantie et respecter le choix émis par l'électeur ;
- l'unicité du vote, c'est-à-dire l'impossibilité de voter plusieurs fois pour un même scrutin ;
- la sécurité des opérations et la surveillance effective du scrutin : confidentialité des données des fichiers constitués pour établir les listes électorales, sécurisation de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes ;
- la possibilité d'un contrôle *a posteriori* par le juge en cas de recours contentieux.

Le système de vote par voie électronique doit respecter les modalités de fonctionnement suivantes :

- permettre un vote sur tout support informatique : ordinateur personnel, téléphone portable, tablette numérique ;
- être accessible aux votants par internet de manière sécurisée, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, durant toute la période couvrant les élections des parents d'élèves ;
- respecter les normes d'accessibilité, notamment en permettant aux électeurs malvoyants ou non-voyants de voter ;
- afficher simultanément sur l'écran de vote de l'électeur l'ensemble des candidatures (listes de candidats) ;
- permettre à l'électeur de visualiser clairement le choix fait sur l'écran, y compris s'agissant du vote blanc, et lui donner la possibilité de modifier son choix avant la validation du vote ;
- rendre définitif le vote après sa validation par l'électeur et interdire toute modification ou suppression du suffrage exprimé ;
- sceller le système de vote.

Calendrier des opérations

Septembre

- Le prestataire installe la solution de vote électronique dans l'établissement scolaire ;
- Un test de la solution de vote est effectué en amont du scrutin ;
- Le directeur d'école/le chef d'établissement organise l'information et la communication autour du scrutin auprès des électeurs (parents d'élèves).

Octobre

- Scrutin.

Organisation du vote par voie électronique par les établissements scolaires

Affichage

La mise en ligne de la liste des candidats ne se substitue pas à l'affichage de ce document dans un lieu de l'établissement scolaire facilement accessible aux parents d'élèves.

La mise en ligne de la liste électorale ne remplace pas son dépôt dans le bureau du directeur d'école et, s'agissant des EPLE et des établissements d'État, de son affichage dans un lieu facilement accessible aux parents d'élèves.

Composition et compétences du bureau de vote électronique

Le bureau de vote électronique est composé des membres suivants :

- un président (le directeur d'école ou le chef d'établissement) ;
- un secrétaire désigné par le directeur d'école ou le chef d'établissement ;
- un délégué de liste désigné par chacune des listes candidates à l'élection.

Les membres du bureau de vote électronique assurent une surveillance effective du processus électoral et, en particulier, de l'ensemble des opérations de préparation du scrutin, des opérations de vote, de l'émargement des électeurs ayant voté et des opérations de dépouillement des suffrages exprimés.

Durant toute la durée du scrutin, les membres du bureau de vote sont en mesure d'effectuer des contrôles de l'intégrité du système.

Mise à disposition d'un poste informatique dédié

Dans l'hypothèse où un électeur n'est pas en possession d'un outil électronique pour voter (ordinateur personnel, téléphone portable, tablette numérique), un poste informatique est mis à sa disposition dans un local aménagé à cet effet dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Ce poste informatique est accessible pendant les heures d'ouverture de l'établissement scolaire. Le directeur d'école ou le chef d'établissement s'assure du respect des conditions nécessaires à l'anonymat, à la confidentialité et au secret du vote.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement informe les électeurs du lieu de mise à disposition du poste informatique.

Durée de la mise à disposition du poste informatique dédié

Le poste informatique dédié à l'élection des parents d'élèves est mis à disposition durant la durée du scrutin.

Déroulement des opérations électorales

Connexion à la solution de vote

Pour voter par internet, l'électeur doit s'identifier par le moyen d'authentification qui lui a été transmis. Cette authentification permet au serveur de vérifier l'identité du parent d'élève.

L'électeur valide son vote. Le bulletin de vote est enregistré dans l'urne électronique en vue du dépouillement.

La transmission du vote et l'émargement de l'électeur donnent lieu à la confirmation de son vote sous forme d'un reçu qui peut être imprimé, envoyé par courriel et conservé.

Dépouillement des urnes

Dès la clôture du scrutin, le contenu de l'urne et la liste d'émargement sont figés, horodatés et scellés dans des conditions garantissant la conservation des données.

Le bureau de vote électronique se réunit afin de procéder au dépouillement. La présence du président du bureau de vote et du ou des délégués de liste est indispensable afin d'autoriser le dépouillement.

La solution de vote restitue les données suivantes : nombre d'inscrits, nombre de votants, nombre d'émargements, taux de participation, nombre de votes blancs, nombre de suffrages recueillis par chaque liste.

Le décompte des voix obtenues par chaque liste de candidats apparaît lisiblement à l'écran et fait l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal.

Remontée des résultats au niveau national

Dès la fin des opérations de dépouillement, **les suffrages obtenus par les différentes listes sont saisis par le directeur d'école ou le chef d'établissement** dans l'application « Élections aux Conseils d'École et aux Conseils d'Administration » (ECECA).

Annexe – Calendriers indicatifs – Élections des représentants des parents d'élèves – Année scolaire 2025-2026

Toutes académies, à l'exception des académies de La Réunion et de Mayotte			
Informations générales, à destination des parents d'élèves, relatives à l'organisation des élections	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire	Au plus tard le mardi 16 septembre 2025	
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 19 septembre 2025 minuit	Samedi 20 septembre 2025 minuit
Date limite de dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 29 septembre 2025 minuit	Mardi 30 septembre 2025 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 1 ^{er} octobre 2024 minuit	Jeudi 2 octobre 2025 minuit

Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote par correspondance aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 3 octobre 2025 minuit	Samedi 4 octobre 2025 minuit
Période du vote par voie électronique	La période dont dispose les parents pour voter ne peut être inférieure à 24 heures et ne peut être supérieure à cinq jours.		
Organisation du scrutin à l'urne	Vendredi 10 octobre 2025	Samedi 11 octobre 2025	
Tirage au sort 1 ^{er} degré	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats		
Contestations sur la validité des opérations électorales	Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.		



**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Bureau de la réglementation et de la vie des établissements
DGESCO C2-3
Affaire suivie par :
Charles-Henri Baltimor / Timothée Bossin
Tél : 01 55 55 18 66 / 01 55 55 33 27
Mél : charles-henri.baltimor@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Note technique

Modalités d'organisation de la remontée des résultats des élections aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements d'enseignement scolaire du second degré pour l'année scolaire 2025-2026

Les élections des représentants des parents d'élèves et des représentants des personnels impliquent une forte mobilisation de tous les acteurs chargés de leur organisation, tant au niveau des directeurs d'école et des chefs d'établissement que des services académiques.

Ainsi, les directeurs d'école et les chefs d'établissement contribuent au bon déroulement des opérations électorales, notamment en veillant à la bonne application de la réglementation et au respect du calendrier électoral.

Dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), le « correspondant élections » est l'interlocuteur privilégié des directeurs d'école et des chefs d'établissement ainsi que des représentants et associations de parents d'élèves pour toutes les questions relatives à ces élections. À ce titre, il est chargé de leur apporter des réponses aux situations concrètes qu'ils peuvent rencontrer lors de l'organisation des opérations électorales.

Les modalités de vote

- à l'urne ;
- par correspondance ;
- par voie électronique.

En cas de recours au vote par voie électronique, il appartient aux établissements scolaires de faire appel à un prestataire fournissant une solution technique de vote électronique. Afin de faciliter la recherche d'un prestataire, je vous invite à consulter le [site de l'union des groupements d'achats publics \(UGAP\)](#). Ce site propose en effet des solutions de vote par voie électronique sélectionnées et référencées auxquelles il est possible de recourir sans conclure de marché.

Pour mémoire, en cas de pluralité des modalités de vote, le vote par voie électronique doit obligatoirement être clôturé avant l'ouverture du vote à l'urne.

1. Calendrier de la remontée des résultats des élections

a. Élections des représentants des parents d'élèves dans les établissements des 1^{er} et 2nd degrés

Pour l'année scolaire 2025-2026, les élections se tiendront :

- le vendredi 10 octobre 2025 ou le samedi 11 octobre 2025 ;
- le vendredi 3 octobre 2025 ou le samedi 4 octobre 2025 dans les établissements implantés à La Réunion et à Mayotte, compte tenu du calendrier scolaire de ces deux académies.

La procédure de saisie des données dans l'application nationale ECECA reste inchangée : elle est effectuée par les directeurs d'école et par les chefs d'établissement.

La validation des résultats est effectuée par les directions des services départementaux et/ou les rectorats en fonction de l'organisation mise en place au niveau académique. Afin de faciliter les opérations de contrôle et de validation, les « correspondants élections » des rectorats et des DSDEN disposent des mêmes droits dans l'application nationale mais sur une zone géographique différente.

Compte tenu des enjeux de ces élections pour les fédérations représentatives de parents d'élèves, une communication sur les résultats provisoires au niveau national sera faite le 15 octobre 2025. A cette fin, l'application sera accessible du 10 au 13 octobre 2025 à toutes les académies, à l'exception des académies de La Réunion et de Mayotte. Dans ces deux académies, l'application sera ouverte du 3 au 6 octobre 2025.

La publication des résultats définitifs nationaux des élections des représentants de parents d'élèves interviendra au plus tard à la fin du mois d'octobre, dès la clôture de la phase de validation.

Il importe donc que toutes les opérations s'effectuent dans le strict respect des délais afin de ne pas retarder la publication des résultats.

b. Élections des représentants des personnels aux conseils d'administration des établissements d'enseignement scolaire du second degré

Afin de faciliter les opérations de validation par les services académiques et la remontée des résultats de ces élections, il convient d'inciter les chefs d'établissement à organiser les élections des représentants des personnels (personnels d'éducation et d'enseignement – personnels administratifs, sociaux et de santé – adjoints techniques territoriaux de l'éducation), dans la mesure du possible, pendant la semaine de la « démocratie scolaire » qui se déroulera du 6 au 11 octobre 2025.

La procédure de saisie reste inchangée : elle est réalisée par le chef d'établissement et la validation afférente à cette saisie est effectuée par les services académiques.

L'application sera accessible du 6 au 15 octobre 2025 à toutes les académies, à l'exception des académies de La Réunion et de Mayotte. Dans ces deux académies, l'application sera ouverte du 29 septembre au 8 octobre 2025.

2. Documentation

Vous trouverez des informations sur les modalités d'organisation des élections sur la page « [Ecoles et établissements>Fonctionnement des établissements scolaires>Parents d'élèves>La représentation des parents d'élèves](#) » du site éduscol.

Afin d'accompagner les directeurs d'école et les chefs d'établissement dans l'organisation de ces élections, vous trouverez en annexe des modèles de courrier à leur attention comportant le calendrier des opérations électorales, des informations sur les modalités d'organisation du scrutin et sur la saisie des résultats des élections dans l'application ECECA.

Dans le cadre de l'organisation des opérations électorales, il convient d'indiquer aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement, le nom et les coordonnées du « correspondant élections » afin qu'ils puissent lui soumettre leurs éventuelles questions relatives à la tenue de ces élections.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de ces dispositions.

Le calendrier des opérations

CALENDRIER DES OPÉRATIONS		
	Ensemble des académies, à l'exception de La Réunion et de Mayotte	Académies de La Réunion et de Mayotte
Élection des représentants des parents d'élèves 1 ^{er} et 2 nd degrés	PERIODE DE SAISIE - Directeur d'école / chef d'établissement	
	Du 10 au 13 octobre 2025 inclus	Du 3 au 6 octobre 2025 inclus
	PERIODE DE VALIDATION - DSDEN / Rectorat	
	Du 14 au 22 octobre 2025 inclus	Du 7 au 15 octobre 2025 inclus
Élection des représentants des personnels 2 nd degré	PERIODE DE SAISIE - chef d'établissement	
	Du 6 octobre au 15 octobre 2025 inclus	Du 29 septembre au 8 octobre 2025 inclus
	PERIODE DE VALIDATION - DSDEN / Rectorat	
	Du 16 octobre au 24 octobre 2025 inclus	Du 9 octobre au 17 octobre 2025 inclus

Les actions par acteur :

- ➔ La saisie des résultats du vote : **DIRECTEUR D'ECOLE – CHEF D'ETABLISSEMENT**
- ➔ Suivi des opérations : **IEN – DSDEN – RECTORAT**
- ➔ Validation des résultats : **DSDEN – RECTORAT**

Les actions

Bouton ou pictogramme	Accès à la fonctionnalité
Bouton 	Saisir ou modifier les résultats
Bouton 	Consultation des résultats
Bouton 	Validation des résultats
Pictogramme 	Déficit de candidat
Pictogramme 	Carence de candidat
Bouton 	Envoi de courriels de relance
Bouton 	Suppression d'une liste de candidats

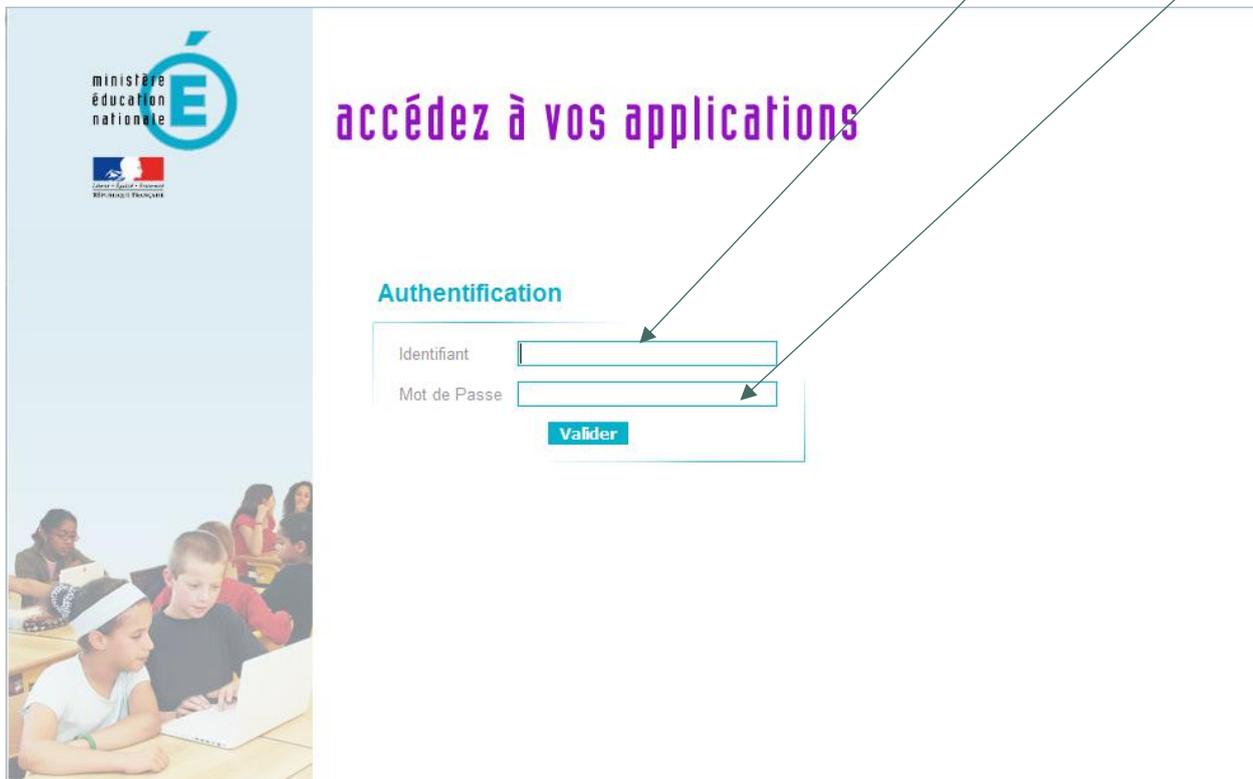
TABLEAUX DE BORD : DIRECTEUR D'ECOLE - CHEF D'ÉTABLISSEMENT

La saisie des résultats des élections est effectuée par le directeur d'école pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et par le chef d'établissement pour l'élection des

représentants des parents d'élèves et l'élection des représentants des personnels au conseil d'administration.

Connexion à l'application

- ➔ L'utilisateur accède à l'application *via* le portail ARENA puis saisit son identifiant et son mot de passe.



- ➔ Sélectionner le menu « *Enquêtes et pilotage* » puis cliquer sur le lien « *Saisie résultats élections CE-CA* » pour accéder à l'application.



- ➔ Une fois connecté, l'utilisateur est dirigé vers le tableau de bord correspondant à son profil.

Les tableaux de bord par profil d'utilisateur

Profil directeur d'école – Tableau de bord d'accueil

- ➔ Calendrier des différentes opérations.

ECECA
Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord > Écoles ou Établissements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :
Parents : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 15/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 21/10/2022 inclus

Tableau de bord Écoles ou Établissements

0330310H - JOLIOT-CURIE

Election	Avancement de la saisie	Actions
Parents 2022-2023	🔔 La saisie n'a pas encore été effectuée.	✎

A partir de son tableau de bord, le directeur d'école clique sur le pictogramme  pour accéder au formulaire de saisie.

Tableau de bord d'accueil - Profil DE - Tirage au sort en attente en cas de déficit de candidats

Alerte  « déficit de candidats », un tirage au sort est nécessaire pour attribuer les sièges non pourvus.

ECECA

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord >> Écoles ou Établissements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 15/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 21/10/2022 inclus

Tableau de bord Écoles ou Établissements

0333007P - JEAN JAURES

Election	Avancement de la saisie	Actions
Parents 2022-2023	 Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	  

Profil chef d'établissement – sans établissements EREA-ERPD dans son périmètre – Tableau de bord d'accueil

➔ Calendrier des opérations par type d'élection

Menu | Contenu | Pied de page



ECECA
Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord >> Écoles ou Établissements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus
ASS et ATE : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus
PEE : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus

Tableau de bord Écoles ou Établissements

0941602F - GEORGES BRASSENS

Election	Avancement de la saisie	Actions
ASS et ATE 2014-2015	 La saisie n'a pas encore été effectuée.	
PEE 2013-2014 (fermée)	 Pas de données	
Parents 2014-2015	 La saisie n'a pas encore été effectuée.	

0940743X - GEORGES BRASSENS

Election	Avancement de la saisie	Actions
ASS et ATE 2014-2015	 La saisie n'a pas encore été effectuée.	
PEE 2013-2014 (fermée)	 Pas de données	
Parents 2014-2015	 La saisie n'a pas encore été effectuée.	

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Accessibilité : non conforme

Profil chef d'établissement – avec établissements EREA-ERPD dans son périmètre – Tableau de bord d'accueil

➔ Calendrier des opérations par type d'élection

ECECA
Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord > Écoles ou Établissements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :
Parents : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus
ASS et ATE : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus
PEE : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus

Tableau de bord Écoles ou Établissements

0450043C - JEANNETTE VERDIER

Election	Avancement de la saisie	Actions
Parents 2015-2016	🔔 La saisie n'a pas encore été effectuée.	✎

0451104F - SIMONE VEIL

Election	Avancement de la saisie	Actions
A et ATTE 2015-2016	🔔 La saisie n'a pas encore été effectuée.	✎
SS 2015-2016	✅ La saisie est validée.	📄
PEE 2015-2016	✅ La saisie est validée.	📄
Parents 2015-2016	🔔 La saisie n'a pas encore été effectuée.	✎

Accès au formulaire de saisie.

En période de saisie, le chef d'établissement peut saisir les résultats des élections de son établissement.

Accès à la consultation des résultats.

Saisie des résultats des élections – Tableau de bord

Accès au choix de la modalité de vote.

Menu | Contenu | Pied de page



ECECA - Intégration

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord > Élections Parents > Saisie des résultats > Établissement JEAN CLOVIS REYMOND (0241112D)

Édition des résultats pour l'établissement JEAN CLOVIS REYMOND (0241112D)

Description d'établissement

UAI	0241112D
Libellé	JEAN CLOVIS REYMOND
Type d'établissement	1er degré
Commune	VILLAMBLARD (Dordogne, 24140)
Prioritaire	SANS OBJET
Contact	ce.0241112D@ac-bordeaux.fr

Participation

Un astérisque * marque un champ obligatoire

* Modalité de vote	Votre sélection ▼
* Nombre d'inscrits	<input type="text"/>
* Nombre de votants	<input type="text"/>
* Nombre de bulletins nuls ou blancs	<input type="text"/>
* Nombre de suffrages exprimés	<input type="text" value="0"/>
* Nombre de sièges à pourvoir	<input type="text"/> ⓘ
Taux de participation	<input type="text"/>
Quotient électoral	<input type="text"/>

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats titulaires	Nombre de suffrages	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués Plus âgé	Total des sièges
F.C.P.E.	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
P.E.E.P.	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
U.N.A.A.P.E.	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES +	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC +	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
LISTES D'UNION +	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
TOTAL TOUTES LISTES	0	0			0

Nombre de sièges pourvus	<input type="text"/>
Nombre de sièges à répartir	<input type="text" value="0"/>

Les détails des listes ne seront visibles dans le PV qu'une fois les résultats enregistrés

[Calcul de la répartition](#)

[Retour](#)

[Télécharger un PV vierge](#)

Pour effectuer le calcul automatique de la répartition des sièges entre les différentes listes.

Saisie des résultats des élections - Détail par liste

Pour ajouter une liste

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats titulaires	Nombre de suffrages	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués Plus âgé	Total des sièges
F.C.P.E.	5	35	2	0	2
P.E.E.P.	5	15	1	0	1
U.N.A.A.P.E.	0	0	0	0	0
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES	5	50	2	0	2
liste autres	5	50	2	0	2
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	0	0	0	0	0
LISTES D'UNION	0	0	0	0	0
TOTAL TOUTES LISTES	15	100			5

Pour supprimer une liste

Transmettre les résultats pour validation

Pour saisir ou modifier les résultats.

Participation

Résultats bruts	
Nombre d'inscrits	100
Nombre de votants	100
Nombre de votes blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	100
Taux de participation	100.00%

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	4
Quotient	25.00

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats	Nombre de suffrages	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Plus âgé	Total
F.C.P.E.	1	25	1		1
Organisation Alex	1	25	1		1
P.E.E.P.	1	25	1		1
U.N.A.A.P.E.	1	25	1		1
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES					
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC					
LISTES D'UNION					
TOTAL TOUTES LISTES	4	100	4	0	4
Nombre de sièges pourvus	4				

[Saisir ou modifier les résultats](#) [Transmettre pour validation](#)

[Retour](#)

[Télécharger le PV rempli](#) [Expert.XLS](#)

Pour transmettre la saisie à la Dsden ou au rectorat

Attention : Après avoir cliqué sur « transmettre pour validation », il n'est plus possible de revenir sur la saisie.

Saisie du nombre de sièges pourvus par tirage au sort – Tableau de bord

Les sièges attribués par tirage au sort sont saisis par le directeur d'école.

[Tableau de bord](#) >> [Élections Parents](#) >> Saisie du nombre de sièges pourvus par tirage au sort

Parents d'élèves - Résultats de l'établissement DE PEYMILOU (0240208W)

Résultats de l'établissement DE PEYMILOU (0240208W)

Rappel

Campagne	2020 - 2021
Type d'établissement	Écoles primaires
Catégorie	SANS OBJET

Participation

Modalité de vote	A l'urne et par correspondance
------------------	--------------------------------

Résultats bruts	
Nombre d'inscrits	70
Nombre de votants	63
Nombre de votes blancs ou nuls	12
Nombre de suffrages exprimés	51
Taux de participation	90.00%

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	3
Quotient	17.00

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats	Nombre de suffrages	Sièges attribués	Plus âgé	Total
F.C.P.E.					
P.E.E.P.	2	6			
U.N.A.A.P.E.	2	45	2		2
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES					
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC					
LISTES D'UNION					
TOTAL TOUTES LISTES	4	51	2	0	2

Nombre de sièges pourvus	2
--------------------------	---

Nombre de sièges pourvus par tirage au sort	<input type="text"/>
---	----------------------

[Valider le tirage au sort](#)

[Retour](#)

[Télécharger le PV initial](#)  [Télécharger le PV de tirage au sort](#) 

Affichage du nombre de sièges attribués par tirage au sort.

TABLEAUX DE BORD: IEN – DSDEN – RECTORAT

La validation des résultats des élections est effectuée par les directions des services départementaux de l'éducation nationale et les rectorats.

Connexion à l'application

L'application ECECA est accessible depuis ARENA. L'utilisateur saisit son **identifiant** et **son mot de passe**.

ministère
É
Éducation
nationale

accédez à vos applications

Authentification

Identifiant

Mot de Passe

Valider

L'utilisateur clique sur le lien « *Enquêtes et pilotage* » pour accéder à l'application.

ministère
É
Éducation
nationale

ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue/Mme Aaaaaa BBBBBB

Dernière connexion le XX/XX/2015 à 15:10

Résultats des élections CE-CA
Saisie résultats élections CE-CA

© MEN 2010 - Contact v.1.1.1 - 18/09/2014

Recherche

- Mes favoris
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage**
- Formation à distance
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance
- Applications techniques

Gérer mes favoris Déconnexion

Une fois connecté, l'utilisateur est dirigé sur le tableau de bord correspondant à sa zone géographique. Calendrier des opérations par type d'élection.

[Menu](#) | [Contenu](#) | [Pied de page](#)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

ECECA - Intégration

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

[Tableau de bord](#) >> [Départements](#)

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :
Parents : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus
ASS et ATE : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus
PEE : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus

Tableau de bord - Départements

Département	Tous ▼
Type d'établissement	Tous ▼
Nature d'établissement	Toutes ▼
Type d'élection	Tous ▼
Sous-type d'élection	Tous ▼

[Rechercher](#)

Départements	Campagne	Avancement des saisies	Actions
Loiret	Parents 2015-2016	545 aucun enregistrement, 2 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 547)	✉
	ASS et ATE 2015-2016	78 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 77)	✉
	PEE 2015-2016	78 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 78)	✉

Filtres de recherche

Profil inspecteur de l'éducation nationale (IEN) – Tableau de bord d'accueil

Ce tableau de bord permet à l'utilisateur « IEN » de suivre l'avancée de la saisie des résultats aux élections au sein de sa circonscription.

Calendrier des opérations.

ECECA - Intégration

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord >> Écoles ou Établissements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 15/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 21/10/2022 inclus

Parents d'élèves - Avancement des saisies

Département ▼

Rechercher

UAJ - Nom d'école	Commune	Avancement de la saisie	Actions
0330101F - SAINT GERY	GRADIGNAN	🔔 La saisie n'a pas encore été transmise.	
0330308F - GAMBETTA	TALENCE	🕒 Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	
0330310H - JOLIOT-CURIE	TALENCE	🕒 Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	
0330311J - ALBERT CAMUS	TALENCE	✅ La saisie est validée.	
0330312K - PAUL LAPIE	TALENCE	🕒 Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	
0330315N - LA CASCADE	VILLENAVE D ORNON	✅ La saisie est validée.	
0332184V - JULES MICHELET	TALENCE	🔔 La saisie n'a pas encore été effectuée.	
0332930F - GEORGES LASSERRE	TALENCE	🔔 La saisie n'a pas encore été effectuée.	
0333007P - JEAN JAURES	VILLENAVE D ORNON	✅ La saisie est validée.	

Le pictogramme signale un déficit de candidats (sièges vacants du fait d'un nombre de sièges attribués supérieur au nombre de candidats sur la liste).

Le bouton permet à l'utilisateur de consulter la saisie.

Écran d'accueil IEN - Tableau de bord filtré sur le département

Calendrier des opérations.

Menu | Contenu | Pied de page



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA VIE SCOLAIRE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ÉQUIPEMENT

Éducol

Documentation

Contact

Parents d'élèves

Déconnexion

v19.1.0

ECECA - Intégration

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord >> Écoles ou Établissements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus

Parents d'élèves - Avancement des saisies

Département

Rechercher

UAI - Nom d'école	Commune	Avancement de la saisie	Actions
0330101F - SAINT GERY	GRADIGNAN	🔔 La saisie n'a pas encore été transmise.	
0330308F - GAMBETTA	TALENCE	🕒 Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	
0330310H - JOLIOT-CURIE	TALENCE	🕒 Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	
0330311J - ALBERT CAMIUS	TALENCE	✅ La saisie est validée.	
0330312K - PAUL LAPIE	TALENCE	🕒 Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	🚨
0330315N - LA CASCADE	VILLENAVE D ORNON	✅ La saisie est validée.	
0332184V - JULES MICHELET	TALENCE	🔔 La saisie n'a pas encore été effectuée.	
0332930F - GEORGES LASSERRE	TALENCE	🔔 La saisie n'a pas encore été effectuée.	
0333007P - JEAN JAURES	VILLENAVE D ORNON	✅ La saisie est validée.	

Département sélectionné

Profil DSDEN - Tableau de bord d'accueil

Calendrier des opérations par type d'élection.

Menu | Contenu | Pied de page

ECECA - Intégration
Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord > Départements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :
Parents : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus
ASS et ATE : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus
PEE : saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus

Tableau de bord - Départements

Département: Tous
Type d'établissement: Tous
Nature d'établissement: Toutes
Type d'élection: Tous
Sous-type d'élection: Tous

Rechercher

Départements	Campagne	Avancement des saisies	Actions
	Parents 2015-2016	545 aucun enregistrement, 2 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 547)	
Loiret	ASS et ATE 2015-2016	78 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 77)	
	PEE 2015-2016	78 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 78)	

vATOS 3.0

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Accessibilité : non conforme

État d'avancement de la saisie lors d'une campagne en cours

Profil DSDEN – Tableau de bord par département (période de saisie)

Ce tableau de bord permet à l'utilisateur « DSDEN » de suivre l'avancée de la saisie dans son département.

ECECA - Intégration

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord >> Départements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : Saisie du 02/02/2022 au 28/04/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 03/05/2022 inclus - Validation du 29/04/2022 au 30/05/2022 inclus

ASS et ATE : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 31/10/2022 inclus

PEE : Saisie du 02/02/2022 au 20/04/2022 inclus - Validation du 21/04/2022 au 23/04/2022 inclus

Tableau de bord - Lot-et-Garonne

Département	Lot-et-Garonne
Type d'établissement	2nd degré
Nature d'établissement	Toutes
Type d'élection	Tous
Sous-type d'élection	Tous

Rechercher

ATTENTION - Les établissements de type EREA et ERPD ne sont pas pris en compte dans les tableaux de bord pour les élections ASS et ATE, et PEE.

Départements	Campagne	Avancement des saisies	Actions
	Parents 2019-2020	40 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 1 transmises et 0 validées (sur 41)	
Lot-et-Garonne	ASS et ATE 2019-2020	39 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 1 transmises et 0 validées (sur 40)	
	PEE 2019-2020	39 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 1 transmises et 0 validées (sur 40)	

Rappel

Nombre d'écoles ou d'établissements sans aucune saisie	118
Nombre de PV de carence	0 (0.00%)
Nombre de nouvelles élections à organiser	1 (0.83%)

Avancement des saisies	<input type="checkbox"/> Non effectuées <input type="checkbox"/> Enregistrées
Statut des saisies	<input type="checkbox"/> Transmis <input type="checkbox"/> Validés
PV de carence	<input type="checkbox"/>
Nouvelles élections à organiser	<input type="checkbox"/>

Rechercher

Écoles ou Établissements du département Lot-et-Garonne

Ecole ou établissement	Commune	Election	Avancement de la saisie	Actions	Validation	Courriel
0470001W - BERNARD PALISSY	AGEN	Parents 2019-2020	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470001W - BERNARD PALISSY	AGEN	ASS et ATE 2019-2020	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470001W - BERNARD PALISSY	AGEN	PEE 2019-2020	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470003Y - JEAN BAPTISTE DE BAUDRE	AGEN	Parents 2019-2020	La saisie n'a pas encore été effectuée.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470003Y - JEAN BAPTISTE DE BAUDRE	AGEN	ASS et ATE 2019-2020	La saisie n'a pas encore été effectuée.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470003Y - JEAN BAPTISTE DE BAUDRE	AGEN	PEE 2019-2020	La saisie n'a pas encore été effectuée.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Profil DSDEN – Tableau de bord par département (période de validation)

ECECA - Intégration

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord > Départements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : Saisie du 02/02/2022 au 28/04/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 03/05/2022 inclus - Validation du 29/04/2022 au 30/05/2022 inclus
 ASS et ATE : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 31/10/2022 inclus
 PEE : Saisie du 02/02/2022 au 20/04/2022 inclus - Validation du 21/04/2022 au 23/04/2022 inclus

Tableau de bord - Lot-et-Garonne

Département	Lot-et-Garonne
Type d'établissement	Tous
Nature d'établissement	Toutes
Type d'élection	Tous
Sous-type d'élection	Tous

Rechercher

ATTENTION - Les établissements de type EREA et ERPD ne sont pas pris en compte dans les tableaux de bord pour les élections ASS et ATE, et PEE.

Départements	Campagne	Avancement des saisies	Actions
	Parents 2016-2017	347 aucun enregistrement, 1 saisies enregistrées, 0 transmises et 13 validées (sur 361)	
Lot-et-Garonne	ASS et ATE 2016-2017	39 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 1 transmises et 1 validées (sur 41)	
	PEE 2016-2017	39 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 2 validées (sur 41)	

Rappel

Nombre d'écoles ou d'établissements sans aucune saisie	425
Nombre de PV de carence	4 (0.90%)
Nombre de nouvelles élections à organiser	0 (0.00%)

Avancement des saisies	<input type="checkbox"/> Non effectuées <input type="checkbox"/> Enregistrées
Statut des saisies	<input type="checkbox"/> Transmis <input type="checkbox"/> Validés
PV de carence	<input type="checkbox"/>
Nouvelles élections à organiser	<input type="checkbox"/>

Rechercher

Écoles ou Établissements du département Lot-et-Garonne

Ecole ou établissement	Commune	Election	Avancement de la saisie	Actions	Validation	Courriel
0470001W - BERNARD PALISSY	AGEN	Parents 2016-2017	La saisie est validée.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470001W - BERNARD PALISSY	AGEN	ASS et ATE 2016-2017	La saisie est validée.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470001W - BERNARD PALISSY	AGEN	PEE 2016-2017	La saisie est en attente de validation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470715X - ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	VIRAZEIL	Parents 2016-2017	La saisie est en attente de validation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0470292M - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	XAINTRAILLES	Parents 2016-2017	La saisie n'a pas encore été effectuée.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Valider les résultats | Envoyer les courriels

Le pictogramme (avec info-bulle : déficit de candidats) indique un déficit de candidats. Il vise à informer que de nouvelles élections doivent être organisées par l'établissement.

Le pictogramme (avec info-bulle : absence de candidats) indique une carence de candidats. Il vise à informer que de nouvelles élections doivent être organisées par l'établissement.

Profil rectorat – Tableau de bord d'accueil

➔ Période de désignation par tirage au sort.

ECECA

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord >> Académie >> Orléans-Tours

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : Saisie du 02/02/2022 au 28/04/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 03/05/2022 inclus - Validation du 29/04/2022 au 30/05/2022 inclus

ASS et ATE : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 31/10/2022 inclus

PEE : Saisie du 02/02/2022 au 20/04/2022 inclus - Validation du 21/04/2022 au 23/04/2022 inclus

Tableau de bord - Orléans-Tours

Département	Tous
Type d'établissement	Tous
Nature d'établissement	Toutes
Type d'élection	Tous
Sous-type d'élection	Tous

Rechercher

ATTENTION - Les établissements de type EREA et ERPD ne sont pas pris en compte dans les tableaux de bord pour les élections ASS et ATE, et PEE.

Election	Avancement des saisies	Actions
Parents 2022-2023	2338 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 2338)	<input checked="" type="checkbox"/>
ASS et ATE 2022-2023	318 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 318)	
PEE 2022-2023 (fermée)	0 établissements exprimés (sur 318)	

Profil rectorat – Tableau de bord par département

Ce tableau de bord permet à l'utilisateur « RECTORAT » de suivre l'avancée de la saisie dans l'académie.

ECECA - Intégration

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord » Académie » Bordeaux

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : Saisie du 02/02/2022 au 28/04/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 03/05/2022 inclus - Validation du 29/04/2022 au 30/05/2022 inclus
ASS et ATE : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 31/10/2022 inclus
PEE : Saisie du 02/02/2022 au 20/04/2022 inclus - Validation du 21/04/2022 au 23/04/2022 inclus

Tableau de bord - Bordeaux

Département	Tous ▼
Type d'établissement	Tous ▼
Nature d'établissement	Toutes ▼
Type d'élection	Tous ▼
Sous-type d'élection	Tous ▼

Rechercher

ATTENTION - Les établissements de type EREA et ERPD ne sont pas pris en compte dans les tableaux de bord pour les élections ASS et ATE, et PEE.

Election	Avancement des saisies	Actions
Parents 2016-2017	2899 aucun enregistrement, 2 saisies enregistrées, 18 transmises et 10 validées (sur 2929)	
ASS et ATE 2016-2017	380 aucun enregistrement, 1 saisies enregistrées, 0 transmises et 5 validées (sur 386)	
PEE 2016-2017	382 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 2 transmises et 2 validées (sur 386)	

[Afficher le détail par département](#)



En cliquant sur ce lien, le détail par département s'affiche.

Profil rectorat – Tableau de bord par département (période de saisie)

La maquette « Tableau de bord – Détail par département » pour la période de saisie est identique à la maquette DSDEN.

ECECA - Intégration

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord >> Académie >> Lyon

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : Saisie du 02/02/2022 au 28/04/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 03/05/2022 inclus - Validation du 29/04/2022 au 30/05/2022 inclus

ASS et ATE : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 31/10/2022 inclus

PEE : Saisie du 02/02/2022 au 20/04/2022 inclus - Validation du 21/04/2022 au 23/04/2022 inclus

Tableau de bord - Lyon

Département	Tous
Type d'établissement	Tous
Nature d'établissement	Toutes
Type d'élection	Tous
Sous-type d'élection	Tous

Rechercher

Election	Avancement des saisies	Actions
Parents 2015-2016	2200 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 2200)	
ASS et ATE 2015-2016	329 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 326)	
PEE 2015-2016	329 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 329)	

Masquer le détail par département

Tableau de bord par département

Département	Campagne	Avancement des saisies	Actions
Ain	Parents 2015-2016	534 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 534)	
	ASS et ATE 2015-2016	68 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 67)	
	PEE 2015-2016	68 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 68)	
Loire	Parents 2015-2016	621 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 621)	
	ASS et ATE 2015-2016	85 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 84)	
	PEE 2015-2016	85 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 85)	
Rhône	Parents 2015-2016	1045 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 1045)	
	ASS et ATE 2015-2016	176 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 175)	
	PEE 2015-2016	176 aucun enregistrement, 0 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 176)	

Le pictogramme permet d'envoyer un courriel de relance aux écoles et établissements à contacter.

Profil rectorat – Tableau de bord par département (période de validation)

➔ Accès à la validation des résultats - Profil « rectorat »

ECECA

Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord >> Élections ASS et ATE >> Résultats - Liste des établissements

Rappel des dates de la campagne par type d'élection :

Parents : Saisie du 02/02/2022 au 28/04/2022 inclus - Saisie du tirage au sort jusqu'au 03/05/2022 inclus - Validation du 29/04/2022 au 30/05/2022 inclus
ASS et ATE : Saisie du 07/10/2022 au 10/10/2022 inclus - Validation du 11/10/2022 au 31/10/2022 inclus
PEE : Saisie du 02/02/2022 au 20/04/2022 inclus - Validation du 21/04/2022 au 23/04/2022 inclus

Personnels administratifs, sociaux et de santé et des agents territoriaux de l'éducation - Résultats - Liste des établissements

Académie	la Réunion ▼
Département	Réunion ▼
Type d'établissement	Tous ▼
Avancement des saisies	<input type="checkbox"/> Enregistrées <input checked="" type="checkbox"/> Transmises <input type="checkbox"/> Validées
Recherche par établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Toutes ▼
Liste d'établissements	Tous ▼

Rechercher

Liste des établissements

UAI - Nom d'établissement	Commune (CP)	Catégorie	Type d'établissement	Avancement de la saisie
9741324W - Mahatma Gandhi	St Andre (97440)		Lycées Généraux	Transmise

[Retour](#)

Tableau de bord – Dévalidation du tirage au sort en période de validation par la DSDEN ou le rectorat

Tableau de bord >> Élections Parents >> Résultats d'un établissement

Parents d'élèves - Résultats de l'établissement DE PEYMILOU (0240208W)

i Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.

Résultats de l'établissement DE PEYMILOU (0240208W)

Rappel

Campagne	2020 - 2021
Type d'établissement	Écoles primaires
Catégorie	SANS OBJET
Commune (Département)	PRIGONRIEUX (Dordogne)

Participation

Modalité de vote	À l'urne et par correspondance
------------------	--------------------------------

Résultats bruts	
Nombre d'inscrits	70
Nombre de votants	63
Nombre de votes blancs ou nuls	12
Nombre de suffrages exprimés	51
Taux de participation	90.00%

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	3
Quotient	17.00

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats	Nombre de suffrages	Sièges attribués	Plus âgé	Total
F.C.P.E.					
P.E.E.P.	2	6			
U.N.A.A.P.E.	2	45	2		2
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES					
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC					
LISTES D'UNION					
TOTAL TOUTES LISTES	4	51	2	0	2
Nombre de sièges pourvus	2				
Nombre de sièges pourvus par tirage au sort	1				

[Retour pour anomalie](#) [Dévalider le tirage au sort](#) [Valider les résultats](#)

Nota : la DSDEN ou le Rectorat ne peut dévalider le tirage au sort que s'il a été saisi par le directeur d'école (DE), et ce sur la période validation.

Tableau de bord – Saisie et validation du tirage au sort par la DSDEN ou le rectorat

Tableau de bord >> Élections Parents >> Résultats d'un établissement

Parents d'élèves - Résultats de l'établissement DE PEYMILOU (0240208W)

📌 Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.

Résultats de l'établissement DE PEYMILOU (0240208W)

Rappel

Campagne	2020 - 2021
Type d'établissement	Écoles primaires
Catégorie	SANS OBJET
Commune (Département)	PRIGONRIEUX (Dordogne)

Participation

Modalité de vote	A l'urne et par correspondance
------------------	--------------------------------

	Résultats bruts
Nombre d'inscrits	70
Nombre de votants	63
Nombre de votes blancs ou nuls	12
Nombre de suffrages exprimés	51
Taux de participation	90.00%

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	3
Quotient	17.00

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats	Nombre de suffrages	Sièges attribués	Plus âgé	Total
F.C.P.E.					
P.E.E.P.	2	6			
U.N.A.A.P.E.	2	45	2		2
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES					
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC					
LISTES D'UNION					
TOTAL TOUTES LISTES	4	51	2	0	2

Nombre de sièges pourvus	2
Nombre de sièges pourvus par tirage au sort	<input type="text" value="1"/>

Valider le tirage au sort

[Retour](#)

Télécharger le PV rempli  Export XLS = résultats par liste 

Nombre de sièges pourvus à l'issue du tirage au sort.

Profil rectorat – Liste des établissements avec résultats transmis

ECECA - Intégration
Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord > Élections ASS et ATE > Résultats - Liste des établissements

Personnels administratifs, sociaux et de santé et des agents territoriaux de l'éducation - Résultats - Liste des établissements

Académie: Bordeaux
 Département: Tous
 Type d'établissement: Tous
 Avancement des saisies: Enregistrées Transmises Validées
 Recherche par école, par établissement:
 Commune: Toutes
 Liste d'établissements: Tous

[Rechercher](#)

Liste des établissements

UAJ - Nom d'établissement	Commune (CP)	Catégorie	Type d'établissement	Avancement de la saisie
0470040N - De L Habitat Louis Couffignal	Villeneuve Sur Lot (47300)	SANS OBJET	Lyées Professionnels	Transmise
0470678G - Andre Crochepierre	Villeneuve Sur Lot (47300)	SANS OBJET	Collèges	Transmise
0470753N - Marie Claude Leriche - A et ATTE	Villeneuve Sur Lot (47300)	SANS OBJET	Erea-Erpd	Transmise
0470753N - Marie Claude Leriche - SS	Villeneuve Sur Lot (47300)	SANS OBJET	Erea-Erpd	Transmise

[Retour](#)

La validation à l'unité

L'utilisateur clique sur le pictogramme .

ECECA
Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration

Tableau de bord > Départements

Tableau de bord - Départements

Département: Tous
 Type d'établissement: Tous
 Nature d'établissement: Toutes
 Type d'élection: Tous
 Sous-type d'élection: Tous

[Rechercher](#)

Départements	Campagne	Avancement des saisies	Actions
	Parents 2015-2016	532 aucun enregistrement, 4 saisies enregistrées, 10 transmises et 2 validées (sur 548)	
Loiret	ASS et ATE 2015-2016	72 aucun enregistrement, 1 saisies enregistrées, 5 transmises et 1 validées (sur 78)	
	PEE 2015-2016	72 aucun enregistrement, 1 saisies enregistrées, 0 transmises et 0 validées (sur 79)	

L'utilisateur clique sur le nom de l'établissement dont il souhaite valider la saisie des résultats.

Parents d'élèves - Résultats - Liste des établissements

Académie	Orléans-Tours
Département	Loiret
Type d'établissement	Tous
Avancement des saisies	<input type="checkbox"/> Enregistrées <input checked="" type="checkbox"/> Transmises <input type="checkbox"/> Validées
Recherche par école, par établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
Commune	Toutes
Liste d'établissements	Tous

Rechercher

Liste des établissements

UAI - Nom d'établissement	Commune (CF)	Catégorie	Type d'établissement	Avancement de la saisie
0450231G - Ecole Maternelle Publique Jules Lenormand	Saint Jean De La Ruelle (45140)	SANS OBJET	Écoles Primaires	Transmise
0450064A - Lp Lycee Des Metiers Gaudier-Brzeska	Saint Jean De Braye (45800)	SANS OBJET	Lycees Professionnels	Transmise
0450025H - Ecole Primaire Publique Louis Pasteur	Orleans (45000)	SANS OBJET	Écoles Primaires	Transmise
0450040Z - Lycee General Et Technologique En Foret	Montargis (45200)	SANS OBJET	Lycees Généraux	Transmise
0450049J - Lycee General Et Technologique Pothier	Orleans (45000)	SANS OBJET	Lycees Généraux	Transmise
0450006L - Collège Robert Goussuif	Beaugency (45190)	SANS OBJET	Collèges	Transmise
0451164W - Ecole Primaire Publique Jules Lenormand	Saint Jean De La Ruelle (45140)	SANS OBJET	Écoles Primaires	Transmise
0451048V - Ecole Maternelle Publique Saint Exupery	Ormes (45140)	SANS OBJET	Écoles Primaires	Transmise
0450434C - Ecole Primaire Publique Victor Hugo	Ingrs (45140)	SANS OBJET	Écoles Primaires	Transmise
0450385Z - Ecole Primaire Publique	Huizeau Sur Mauves (45130)	SANS OBJET	Écoles Primaires	Transmise
0451104F - Etab Regional Enseignement Adapte Simone Veil	Amilly (45200)	SANS OBJET	Erea-Erpd	Transmise

Retour

Participation

	Résultats bruts
Nombre d'inscrits	100
Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs ou nuls	10
Nombre de suffrages exprimés	50
Taux de participation	60.00%

Résultats

Nombre de sièges à pourvoir	5
Quotient	10.00

Répartition détaillée des sièges

Liste	Nombre de candidats	Nombre de suffrages	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Plus âgé	Total
F.C.P.E.		40	4		4
P.E.E.P.					
U.N.A.A.P.E.					
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES		10		1	1
Dont foto		5		1	1
Dont foto		5			
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC					
LISTES D'UNION					
TOTAL TOUTES LISTES	0	50	4	1	5
Nombre de sièges pourvus				5	

Retour pour anomalie Valider les résultats

Retour

Télécharger le PV rempli Export XL S

L'utilisateur clique sur le bouton « Valider les résultats ».

La validation en masse

Lorsque la sélection porte sur plus de 200 saisies à valider, un message d'alerte s'affiche.

PV de carence Uniquement 200 résultats à valider seront sélectionnés

Nouvelles élections à organiser

Rechercher

Écoles ou Établissements du département Loiret

Ecole ou établissement	Commune	Election	Avancement de la saisie	Actions	Validation	Courriel
0450175W - ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	ADON	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0450240S - CLOS VINOT	AMILLY	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0450556K - CLOS VINOT	AMILLY	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0450558M - LES GOTHES	AMILLY	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0450923J - SAINT-FIRMIN-DES-VIGNES	AMILLY	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0450937Z - ROBERT SCHUMAN	AMILLY	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0450937Z - ROBERT SCHUMAN	AMILLY	ASS et ATE 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0450937Z - ROBERT SCHUMAN	AMILLY	PEE 2018-2019	La saisie n'a pas encore été effectuée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0451104F - SIMONE VEIL	AMILLY	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0451108K - SAINT-FIRMIN-DES-VIGNES	AMILLY	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0451536A - VIROY	AMILLY	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0450371J - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ARDON	Parents 2018-2019	Transmis à DSDEN / RECTORAT pour validation.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'utilisateur coche « Transmis » dans les critères de recherche, puis clique sur « Rechercher ».

Rappel

Nombre d'écoles ou d'établissements sans aucune saisie	676
Nombre de PV de carence	5 (0.71%)
Nombre de nouvelles élections à organiser	2 (0.28%)

Avancement des saisies	<input type="checkbox"/> Non effectuées	<input type="checkbox"/> Enregistrées
Statut des saisies	<input checked="" type="checkbox"/> Transmis	<input type="checkbox"/> Validés
PV de carence	<input type="checkbox"/>	
Nouvelles élections à organiser	<input type="checkbox"/>	

Rechercher

Il coche l'en-tête de la colonne « Validation ».

Écoles ou Établissements du département Loiret

Ecole ou établissement	Election	Avancement de la saisie	Actions	Validation	Courriel
0451104F - ETAB REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE SIMONE VEIL	A et ATTE 2015-2016	🕒 La saisie est en attente de validation.	📄	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0451104F - ETAB REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE SIMONE VEIL	SS 2015-2016	🕒 La saisie est en attente de validation.	📄	<input checked="" type="checkbox"/>	
0451104F - ETAB REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE SIMONE VEIL	PEE 2015-2016	🕒 La saisie est en attente de validation.	📄	<input checked="" type="checkbox"/>	
0451164W - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JULES LENORMAND	Parents 2015-2016	🕒 La saisie est en attente de validation.	📄	<input checked="" type="checkbox"/>	

Valider les résultats **Envoyer les courriels**

Puis clique sur le bouton « Valider les résultats ».

Documentation

Toutes les informations relatives à l'application ECECA sont disponibles sur le site de diffusion d'Orléans : <https://diff.in.ac-orleans-tours.fr/diff/t3/index.php?id=718>> « Application ECECA »

Le site est accessible à partir du réseau RACINE (réseau interne Éducation nationale).

Assistance

Sesam : outil de déclaration d'anomalies

L'assistance « SESAM ECECA » mise en place, depuis la campagne 2014, pour gérer l'assistance sur l'application nationale ECECA sera à nouveau active. Elle est assurée par l'équipe de diffusion de l'académie d'Orléans-Tours.

L'accès à ce site se fait également à partir du réseau RACINE (réseau interne Éducation nationale).

Tout problème identifié par un correspondant fonctionnel devra faire l'objet d'un signalement auprès de l'assistance SESAM. Les modalités de connexion à ce dispositif (compte utilisateur) restent inchangées pour les correspondants fonctionnels et techniques : <https://sesam.in.orion.education.fr/sesam>. SESAM sera ouvert aux correspondants techniques (ADSI) nommés par les DSI dont le rôle sera de relayer les informations vers les correspondants fonctionnels et les utilisateurs, afin de remonter les éventuels problèmes rencontrés lors de l'utilisation de l'application.

Le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (RAMSESE)

L'application ECECA est alimentée par une extraction nationale de RAMSESE. Cette extraction permet la mise à jour de la liste des établissements d'enseignement scolaire. C'est pourquoi, **il appartient à chaque académie de vérifier au début du mois de septembre et au début du mois d'octobre que les données renseignées dans RAMSESE sont bien à jour.** Cette opération est nécessaire pour une alimentation correcte dans ECECA, en particulier pour les ouvertures, les fusions et les fermetures d'écoles ou d'établissements.

Annexe – Calendriers indicatifs – Élections des représentants des parents d'élèves – Année scolaire 2025-2026

Toutes académies, à l'exception des académies de La Réunion et de Mayotte			
Informations générales, à destination des parents d'élèves, relatives à l'organisation des élections	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire	Au plus tard le mardi 16 septembre 2025	
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 19 septembre 2025 minuit	Samedi 20 septembre 2025 minuit
Date limite de dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 29 septembre 2025 minuit	Mardi 30 septembre 2025 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 1 ^{er} octobre 2024 minuit	Jeudi 2 octobre 2025 minuit

Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote par correspondance aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 3 octobre 2025 minuit	Samedi 4 octobre 2025 minuit
Période du vote par voie électronique	La période dont dispose les parents pour voter ne peut être inférieure à 24 heures et ne peut être supérieure à cinq jours.		
Organisation du scrutin à l'urne	Vendredi 10 octobre 2025	Samedi 11 octobre 2025	
Tirage au sort 1 ^{er} degré	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats		
Contestations sur la validité des opérations électorales	Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.		

Académies de La Réunion et de Mayotte			
Informations générales, à destination des parents d'élèves, relatives à l'organisation des élections	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire	<p align="center">La Réunion</p> <p align="center">Au plus tard le mardi 2 septembre 2025</p> <p align="center">Mayotte</p> <p align="center">Au plus tard le lundi 8 septembre 2025</p>	
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 12 septembre 2025 minuit	Samedi 13 septembre 2025 minuit
Date limite de dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 22 septembre 2025 minuit	Mardi 23 septembre 2025 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 24 septembre 2025 minuit	Jeudi 25 septembre 2025 minuit

Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote par correspondance aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 26 septembre 2025 minuit	Samedi 27 septembre 2025 minuit
Période du vote par voie électronique	La période dont dispose les parents pour voter ne peut être inférieure à 24 heures et ne peut être supérieure à cinq jours.		
Organisation du scrutin à l'urne		Vendredi 3 octobre 2025	Samedi 4 octobre 2025
Tirage au sort 1 ^{er} degré	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats.		
Contestations sur la validité des opérations électorales	Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.		